

**CONCOURS EXTERNES
CORPS DES INGENIEURS ELECTRONICIENS DES SYSTEMES DE
LA SECURITE AERIENNE DE L'AVIATION CIVILE AU TITRE DE
L'ANNEE 2019**

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier 2019 ;
- être titulaire, au 14 février 2019, date de clôture des inscriptions, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours justifier, au 14 février 2019, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 500 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **14 février 2019 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service du support ressources humaines et du recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **14 février 2019 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 14 FEVRIER 2019 à 16H00

PIECES A FOURNIR

CHOIX DU CONCOURS

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents en Nouvelle-Calédonie depuis plus **de 10 ans** peuvent présenter les 2 concours

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- l'engagement dûment rempli et signé,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat
- **pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **pièces à fournir pour justifier des 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie :**
 - photocopie des quittances de loyer,
 - ou des attestations de logement,
 - ou des certificats de scolarité,
 - ou des avis d'imposition,
 - ou des attestations de travail ou de couverture social (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).

 Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

 Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :

- 10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie
- celle de leur conjoint ou partenaire.

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- l'engagement dûment rempli et signé,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non-voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS ELECTRONICIENS DES SYSTEMES DE LA SECURITE AERIENNE DE L'AVIATION CIVILE

coefficients **Durées**

I - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrites :

- Mathématiques	3	2H
- Français	3	3H
- Anglais	2	2H

2° **Epreuve technique écrite à option** (1 seul choix possible) :

- Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	6	4H
- ou Réseaux et télécommunications (R&T)	6	4H
- ou Physique appliquée (CPGE)	6	4H

3° **Epreuve écrite facultative**

- connaissances aéronautiques	1	1H
-------------------------------	---	----

II – Epreuves orales d'admission

4° Epreuves obligatoires :

- Entretien avec le jury	5	30 mn /Prépa : 30 mn
- Anglais	1	15 mn /Prépa : 20 mn

Pour être déclaré admissible le candidat doit avoir :

1° participé à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité.

2° obtenu aux épreuves écrites d'anglais et technique à option une note au moins égale à 8 sur 20 et aux autres épreuves écrites une note au moins égale à 5 sur 20.

Pour être déclaré admis le candidat doit avoir participé à l'ensemble des épreuves orales obligatoires d'admission et obtenu un total de points au moins égal à 200 pour l'ensemble des épreuves ainsi qu'une note au moins égale à 8 sur 20 aux épreuves orales d'anglais et d'entretien avec le jury.

(*) les programmes complets des épreuves de ce concours sont disponibles sur le site de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile
(<http://www.enac.fr/documents/concours/iessa.pdf>)

ENGAGEMENT AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e)

Né(e) le

m'engage, en cas de réussite au 1^{er} concours externe d'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne de l'aviation civile session 2019, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 34 de la délibération n° 59/CP du 10 mai 1989 portant statut particulier du cadre territorial de l'aviation civile et de la météorologie et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 7 ans à compter de ma titularisation dans le corps des IESSA.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le
(signature du candidat)

ENGAGEMENT AU 2ND CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e)

Né(e) le

m'engage, en cas de réussite au 2nd concours externe d'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne de l'aviation civile session 2019, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 34 de la délibération n° 59/CP du 10 mai 1989 portant statut particulier du cadre territorial de l'aviation civile et de la météorologie et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 7 ans à compter de ma titularisation dans le corps des IESEA.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le
(signature du candidat)

FICHE D'INSCRIPTION (ANNEXE 1)
AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE OUVERT A COMPTER DU
11 MARS 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES
INGENIEURS ELECTRONICIENS DES SYSTEMES DE LA SECURITE
AERIENNE DE L'AVIATION CIVILE

Vignette à coller
ici

1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 14 FEVRIER 2019 à 16 H 00

<p><input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme</p> <p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>N° CAFAT :</p> <p>Je suis :</p> <p><input type="radio"/> citoyen de la Nouvelle-Calédonie</p> <p><input type="radio"/> résident en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans</p> <p><input type="radio"/> résident en Nouvelle-Calédonie depuis moins de 10 ans mais arrivé en : (préciser l'année)</p> <p><i>pour justifier ce renseignement merci de vous reporter à la notice des pièces à fournir</i></p> <p><u>Lieu de domicile habituel :</u></p> <p>n° rue</p> <p>Commune :</p> <p><u>Adresse postale :</u></p> <p>B.P. : code postal :</p> <p>Tél. : Fax :</p> <p>E-Mail :</p> <p>Je souhaite recevoir à cette adresse e-mail ma convocation pour les épreuves écrites : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non (si oui fournir qu'1 seule enveloppe)</p> <p>➤ Personne en situation de handicap <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>	<p align="center">Centre d'examen : Nouméa</p> <p><u>Activité professionnelle :</u></p> <p><input type="checkbox"/> salarié secteur privé <input type="checkbox"/> scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> patenté/ profession libérale <input type="checkbox"/> sans profession</p> <p><input type="checkbox"/> Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ? (ex : Province Sud, Province Nord ...)</p> <p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire stagiaire</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire titulaire</p> <p><input type="checkbox"/> contractuel (le)</p>
<p><u>Epreuve écrite obligatoire à option (1 seul choix possible) :</u></p> <p><input type="radio"/> Génie électrique et informatique industrielle (GEII)</p> <p><input type="radio"/> Réseaux et télécommunications (R&T)</p> <p><input type="radio"/> Physique appliquée (CPGE)</p>	<p><u>Epreuve écrite facultative :</u></p> <p><input type="radio"/> connaissances aéronautiques</p> <p><input type="radio"/> aucune épreuve facultative</p>
<p>JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR</p> <p>- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé</p> <p>- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,</p> <p>- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,</p> <p>- être de nationalité française,</p>	<p>- être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité.</p> <p>J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics</p> <p>JE SUIS CONSCIENT QUE :</p> <p>- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination</p>

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées

- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

1^{er} concours externe ouvert à compter du 11 mars 2019 - IESSA - Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie

NOM : Prénom : Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours. Visa de la DRHFPNC

2nd concours ouvert à tous

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 14 FEVRIER 2019 à 16 H 00

<p><input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme</p> <p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>N° CAFAT :</p> <p>Je suis :</p> <p><input type="radio"/> Citoyen de la Nouvelle-Calédonie</p> <p><input type="radio"/> Résident en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans</p> <p><input type="radio"/> Résident en Nouvelle-Calédonie depuis moins de 10 ans mais arrivé en : (préciser l'année)</p> <p><i>pour justifier ce renseignement merci de vous reporter à la notice des pièces à fournir</i></p> <p><u>Lieu de domicile habituel :</u></p> <p>n° rue</p> <p>Commune :</p> <p><u>Adresse postale :</u></p> <p>B.P. : code postal :</p> <p>Tél. : Fax :</p> <p>E-Mail :</p> <p>Je souhaite recevoir à cette adresse e-mail ma convocation pour les épreuves écrites : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non (si oui fournir qu'1 seule enveloppe)</p> <p>➤ Personne en situation de handicap <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>	<p><u>Centre d'examen souhaité</u></p> <p><input type="radio"/> NOUMEA <input type="radio"/> METROPOLE CENTRE D'EXAMEN SOUHAITE :</p> <p>Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours et DOM-TOM. L'ouverture d'un centre de concours est toutefois conditionnée par un nombre d'inscrits suffisant. Toutes les épreuves orales se déroulent en une journée à l'ENAC, à Toulouse.</p> <p><u>ADRESSE METROPOLE</u></p> <p>N° rue</p> <p>Ville : Tél :</p> <p>E-Mail :</p> <p>Contact éventuel en Nouvelle-Calédonie :</p> <p>• êtes- vous inscrit(e) au concours national ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>
<p><u>Epreuve écrite obligatoire à option (1 seul choix possible) :</u></p> <p><input type="radio"/> Génie électrique et informatique industrielle (GEII)</p> <p><input type="radio"/> Réseaux et télécommunications (R&T)</p> <p><input type="radio"/> Physique appliquée (CPGE)</p>	<p><u>Activité professionnelle :</u></p> <p><input type="checkbox"/> salarié secteur privé <input type="checkbox"/> scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> patenté/ profession libérale <input type="checkbox"/> sans profession</p> <p><input type="checkbox"/> Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ? (ex : Province Sud, Province Nord ...)</p> <p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire stagiaire</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire titulaire</p> <p><input type="checkbox"/> contractuel (le)</p>
<p>JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR</p> <p>- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé</p> <p>- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,</p> <p>- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,</p> <p>- être de nationalité française,</p>	<p><u>Epreuve écrite facultative :</u></p> <p><input type="radio"/> connaissances aéronautiques</p> <p><input type="radio"/> aucune épreuve facultative</p> <p>- être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité.</p> <p>J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics</p> <p>JE SUIS CONSCIENT QUE :</p> <p>- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination</p>

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées

- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

2nd concours externe ouvert à compter du 16 avril 2019 - IESSA - Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.

Visa de la DRHFPNC

Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2019 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2009 au 15 juin 2019.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir la photocopie d'une des pièces suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de toutes les fournir) :

- quittances de loyers ; **ou**
- attestations de logement ; **ou**
- certificats de scolarité ; **ou**
- avis d'imposition ; **ou**
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

PROGRAMME DETAILLE DES EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS ELECTRONICIENS DES SYSTEMES DE LA SECURITE AERIENNE DE L'AVIATION CIVILE

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	PRÉPARATION	COEFFICIENT
Admissibilité			
1. Epreuves écrites obligatoires			
1.1. Mathématiques(*)	2 heures		3
1.2. Français (*)	3 heures		3
1.3. Anglais (*)	2 heures		2
2. Epreuve technique écrite obligatoire à option (choix d'une seule épreuve)			
2.1. Génie électrique et informatique industrielle (*) (GEII)	4 heures		6
2.2. Réseaux et télécommunications (*) (R&T)	4 heures		6
2.3. Physique appliquée (*) (CPGE)	4 heures		6
3. Epreuve écrite facultative			
3.1. Connaissances aéronautiques (*)	1 heure		1
Admission			
4. Epreuves orales obligatoires			
4.1. Entretien avec le jury	30 minutes	30 minutes	5
4.2. Anglais	15 minutes	20 minutes	1

(*) Epreuves se présentant sous forme de questionnaires à choix multiples

Annexe

Modifié par ARRÊTÉ du 15 décembre 2017

PROGRAMME DU CONCOURS EXTERNE DES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DES SYSTÈMES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

Admissibilité

1. Epreuves écrites obligatoires

1.1. Mathématiques (durée : 2 heures, coefficient 3) :

L'épreuve se présente sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM) portant sur les mathématiques. L'épreuve repose sur le programme pédagogique national en vigueur des DUT GEII (génie électrique et informatique industrielle) et R&T (réseaux et télécommunications) et plus précisément sur les parties communes entre les thèmes 2 (Innovation par la technologie et les projets) et 3 (formation scientifique et humaine) du DUT GEU et les unités d'enseignement (UE12 - mise à niveau des compétences transversales et scientifiques, UE22 - développement des compétences transversales et scientifiques et UE32 - renforcement des compétences transversales et scientifiques) du DUT R&T.

1.2. Français (durée : 3 heures, coefficient 3) :

L'épreuve de français est composée d'un texte technique et éventuellement d'un panorama de presse, de la rédaction d'une note de synthèse à destination de non-spécialistes. Elle est complétée d'un questionnaire à choix multiple (QCM).

Cette épreuve doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à structurer sa pensée, à développer un argumentaire, à la synthèse et à la pédagogie. La maîtrise de la langue française est également évaluée.

1.3. Anglais (durée : 2 heures, coefficient 2) :

L'épreuve écrite de langue anglaise doit permettre d'évaluer l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat.

Cette épreuve comportera divers types d'exercices sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM).

2. Epreuve technique écrite obligatoire à options (choix d'une seule épreuve)

L'épreuve technique obligatoire à options (GEU ou R&T) repose sur les enseignements communs à tous les DUT dans les domaines de l'informatique, de l'électronique et des réseaux. Elle ne portera donc pas sur les modules complémentaires.

Quelle que soit l'option, l'épreuve se présente sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM).

2.1. Génie électrique et informatique industrielle (GEII) (durée : 4 heures, coefficient 6) :

L'épreuve repose sur le programme pédagogique national : PPN DUT GEII 2013 - thème 1 : composants, systèmes et applications.

2.2. Réseaux et télécommunications (R&T) (durée : 4 heures, coefficient 6) :

L'épreuve se base sur le programme pédagogique national : PPN DUT R&T 2013 - Unités d'enseignement UE11- découverte métiers, UE21- consolidation métiers, UE31 - approfondissement métiers, UE12 - mise à niveau des compétences transversales et scientifiques, UE22 - développement des compétences transversales et scientifiques et UE32 - renforcement des compétences transversales et scientifiques.

2.3. Physique appliquée (CPGE) (durée : 4 heures, coefficient 6) :

- programme de physique de 1^{ère} année des classes préparatoires aux grandes écoles filière MPSI ;
- parties communes du programme de physique de 2^{ème} année des classes préparatoires aux grandes écoles filière MP, PSI et PC ;
- programmation en langage python,

3. Epreuve écrite facultative (seuls sont pris en compte les points excédant la note de 10 sur

20) Choix d'une seule épreuve

3.1. Connaissances aéronautiques (durée : 1 heure, coefficient

1) : Circulation aérienne :

- les règles de l'air : domaine d'application, règles générales, régimes IFR (vol aux instruments) et VFR (vol à vue).

Services de la circulation aérienne :

- définition, divisions de l'espace aérien, service du contrôle de la circulation aérienne, service d'information et d'alerte ;
- procédures du service du contrôle d'aérodrome, du service du contrôle d'approche et du service du contrôle régional ;
- procédures de calage altimétrique ;
- procédures usuelles pour la préparation et l'exécution des vols, procédures d'attente et d'approche, procédures radar.

Navigation :

- notions de navigation : la sphère terrestre, dimensions, mouvement ;
- définitions des termes suivants : axe des pôles, équateur, méridiens, parallèles, coordonnées géographiques, azimuth relèvement, les cartes, représentation de la surface de la Terre sur un plan, notions élémentaires sur le canevas de Mercator, échelles, navigation à l'estime, triangle de vitesse, le vent (vitesse et direction), la vitesse sol, construction du triangle des vitesses.

Météorologie :

- phénomènes météorologiques intéressant les aérodromes : vent au sol, relation entre le vent et la distribution de la pression, loi de Buys Ballot ;
- pression atmosphérique, calages altimétriques ;
- le brouillard : types de brouillard, mode de formation, givrage, danger pour l'aéronautique. Notion d'aérodynamique et de technologie aéronautique :

- l'avion, éléments d'aérodynamique, portance, traînée, équation du vol en palier, en montée, en descente ;
- les gouvernes, dispositifs hypersustentateurs ;
- notions élémentaires sur les propulseurs et les instruments de bord.

Admission

4. Epreuves orales obligatoires

4.1. Entretien avec le jury (durée : 30 minutes, préparation : 30 minutes, coefficient 5) :

L'entretien avec le jury doit permettre d'apprécier d'une part, les connaissances générales et la qualité de réflexion du candidat et, d'autre part, sa motivation pour le métier d'ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne.

4.2. Anglais (durée : 15 minutes, préparation : 20 minutes, coefficient 1) :

L'épreuve orale de langue anglaise doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre des documents sonores.

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité.

Ces extraits sont chacun d'une durée de deux minutes.